

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente sont toujours applicables, sauf si les parties en conviennent autrement par écrit. L'acheteur accepte ces conditions par le seul fait de sa commande et renonce explicitement et irrévocablement à ses propres conditions générales.

1. Livraison

- 1.1. A moins que les parties en disposent expressément autrement par écrit, les livraisons s'effectuent DDP (delivered duty paid; Incoterms 2015), en ce sens que le vendeur se charge des frais de livraison et de l'assurance des biens jusqu'à la transmission à l'acheteur.
- 1.2. Les délais de livraisons sont toujours mentionnés à titre indicatif et n'entraînent pas d'obligation de la part du vendeur. Le fait que les biens ne soient pas livrés dans le délai de livraison prévu ne donne pas à l'acheteur le droit de mettre fin à la convention, ni de refuser les biens, ni le droit de réclamer des dommages et intérêts sous quelque forme que ce soit.
- 1.3. Pour la livraison des biens dont la valeur de commande représente moins de 5000 EUR, des frais administratifs de 650 EUR seront imputés.

2. Paiement

- 2.1. Les factures sont payables à l'établissement du vendeur. Toutes les factures doivent être payées dans les 30 jours calendriers suivant la date de la facture, sauf s'il en est expressément convenu autrement.
- 2.2. La TVA est toujours à charge de l'acheteur.
- 2.3. Le vendeur n'octroie aucune forme de crédit.
- 2.4. Une facture non payée à la date d'expiration donne de plein droit lieu à des intérêts de retard calculés conformément au taux d'intérêt en vigueur de la Banque Nationale, augmenté de 1%, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Le montant facturé sera en outre augmenté d'une indemnité forfaitaire de 5% du montant dû, sans préjudice du droit du vendeur de suspendre toutes ses obligations à l'égard du débiteur en défaut et de résilier la convention conformément aux présentes conditions générales de vente. De plus, tous les montants restant encore dus par l'acheteur, sont immédiatement exigibles.

3. Plaintes

Les plaintes relatives aux factures et/ou aux biens livrés doivent, sous peine de nullité, être notifiées par écrit au vendeur dans les 2 jours ouvrables après l'envoi de la facture ou, selon les cas, de la livraison des biens. En l'absence de réaction dans le délai, l'acheteur ne pourra plus invoquer d'erreur dans la facture, ni invoquer de défaut quelconque au bien. Les biens périmés ne sont jamais repris ni remboursés.

4. Garanties

En cas de modification de la situation de l'acheteur, comme un décès, une incapacité, une faillite, la dissolution ou la modification de l'entreprise, le vendeur se réserve le droit d'annuler la vente ou de réclamer des garanties, selon le choix du vendeur. Au cours de la transaction, le vendeur conservera à tout moment le droit de réclamer par courrier recommandé des garanties relatives au paiement des livraisons et il pourra bloquer la livraison sans avertissement préalable si l'acheteur ne donne pas ces garanties.

5. Juridiction

Toutes les transactions sont présumées être conclues à l'établissement du vendeur et sont régies par le droit belge. Tous les litiges qui pourraient avoir lieu dans la relation contractuelle entre le vendeur et l'acheteur, y compris ces conditions générales de vente, sont exclusivement du ressort des tribunaux d'Anvers, division Anvers.